

Adresse : Stade Pierre Camou – rue des Vieux Gagnons 91460 MARCOUSSIS Téléphone : 01.69.01.29.69

 $\textbf{SECTION ATHL\'{E}TISME}: \underline{asmathletisme91@gmail.com} \ / \ marcoussisathle.fr$

FICHE D'INSCRIPTION ENFANT Saison : 2025 / 2026 - SECTION ATHLÉTISME

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS

INFORMATIONS PERSONNELLES		
Nom :	Prénom :	F 🗆 M 🗆
Adresse:	Date de naissance :/	/
Portable athlète :	Nationalité	
Adresse mail indispensable (licence dématérialisée		
Numéro de licence FFA :		
PARENT 1 :		
Tel :	Tel :	
Mail:		
Votre enfant était-il licencié dans un autre club d'a	thlétisme les saisons précédentes ?	□ Oui □ Non
Renouvellement de licence en ayant validé le Parco Licence et maillot obligatoire saison 2025/2026	burs Prevention Sante de la FFA	
Baby Athlé / Ecole d'athlétisme - Licence « Athlé Tee-shirt : 15€ Taille : □6ans □8ans □10 Ados (BE- MI- CA-JU) - Licence « Athlé compétiti Débardeur : 30€ Taille □XS □S □ M Documents à fournir pour l'inscription :	on » □ 12ans □ Tarif 185 € □-10€ □	
 Questionnaire de santé renseigné sur le site moment de la prise de licence sur le SI-FFA a sport ou l'athlétisme » en compétition Bulletin d'inscription dûment complété, dat adhérents /Autorisation de transport et de Règlement de la cotisation (hors maillot) par Nombre de chèque(s) : Montant QR code pass sport 70€ : □ oui □ non 	avec la mention « Absence de contre-indic é et signé /Photocopie d'une pièce d'ider soins, datée et signée. r chèque à l'ordre de « ASM - Section Athlé € Numéro(s) de chèque(s)	ation à la pratique du ntité nouveaux étisme » (3 maximum)
 Règlement par coupons sport : montant Règlement du maillot par chèque à l'ordre d 		
Souhaitez-vous un recu 2 oui non	·	

ASM

ASSOCIATION SPORTIVE DE MARCOUSSIS

Adresse : Stade Pierre Camou – rue des Vieux Gagnons 91460 MARCOUSSIS Téléphone : 01.69.01.29.69

SECTION ATHLÉTISME: asmathletisme91@gmail.com / marcoussisathle.fr

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- > Je reconnais avoir été informé de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance « individuelle accident ».
- ➤ Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification des informations ainsi collectées qui feront l'objet d'un traitement informatique (art. 32, loi n° 78-17 du 06/01/1978). Ce droit d'accès s'exerce auprès du secrétariat du club.
- > Je reconnais avoir été informé que les informations seront transmises par la section soit par courrier, mails, whatsApp ou sms

<u>JTORISATIONS</u>			
souss J TOR I	signé (e) (représentant légal) : SE :		
>	Mrà récupérer mon enfant apré (pièce d'identité à présenter)	ès la séance d'entrainement	
>	Mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité	□ Oui □ Non	
>	La section à faire transporter mon enfant par tous les moyens mis à sa disposition. En cas d'accident.		
	En cas d'accident la responsabilité de l'association sera totalement dégagée.	□ Oui □ Non	
>	Les dirigeants de la section à prendre toutes les dispositions sur le plan médical et faire prodiguer les enfant en cas d'accident	s soins nécessaires à mon	
>	e Club à prendre mon enfant en photo et à le filmer à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles il pour participer et autorise leur publication dans le bulletin d'information, la page Facebook et le site internet du Club de l'ASM		
	athlétisme.	Oui Non	



Adresse : Stade Pierre Camou – rue des Vieux Gagnons 91460 MARCOUSSIS Téléphone : 01.69.01.29.69

SECTION ATHLÉTISME: asmathletisme91@gmail.com / marcoussisathle.fr

REGLEMENT INTERIEUR

- 1. L'adhésion à la Section Athlétisme implique l'approbation des statuts de l'A.S.M., de sa chartre adhérente et de son règlement intérieur consultables au bureau de l'A.S.M. Elle implique des droits et des devoirs.
- 2. *L'adhésion des pratiquants n'est effective qu'après avoir renseigné le questionnaire santé lors de la création de son espace licencié. Si une réponse « OUI » est cochée à l'une des questions, il faudra présenter un certificat médical daté de moins de 1 an au moment de la prise de licence sur le SI-FFA avec la mention « absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou du sport en compétition valable 3 ans, du dossier d'inscription complet signé et du règlement de la cotisation annuelle, non remboursable.
- 3. Pour les nouveaux adhérents au sein de la section, les frais de mutation en cas de changement de club (à partir de la catégorie benjamin) sont pris en charge par l'ASM Athlétisme à hauteur de 50% dans la limite de 100 euros. La différence reste à la charge de l'adhérent.
- 4. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
- 5. La responsabilité de l'A.S.M. et de la Section Athlétisme n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à un animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition. La responsabilité de l'A.S.M. cesse à la fin de l'entraînement ou de la compétition.
- 6. Pour le baby athlé et l'école d'athlétisme, une feuille de présence sera mise en place lors de chaque entrainement. l'adulte responsable de l'enfant devra la signer lorsque celui-ci le dépose et le récupère (soit au début et à la fin de chaque entrainement)
- 7. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par mail ou par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf en cas de force majeure.
- 8. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
- 9. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de la section Athlétisme et de l'A.S.M. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'A.S.M après avoir été entendu par la commission de discipline.
- 10. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital. Pour les enfants mineurs la signature de l'autorisation de transport et de soins est obligatoire (voir le recto du bulletin).
- 11. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le Sport.
- 12. L'association dégage toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets personnels.
- 13. L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite
- 14. (01/01/2018) La commission « Entraînements et Sécurité » à pouvoir, par délégation de l'ASM, de suspendre la pratique de certaines activités à tout membre de la section, en cas de risque lié à la sécurité.
- 15. Les adhérents devront rembourser leur inscription aux courses du challenge de l'Essonne inscrites par le club si celles-ci ne sont pas courues
- 16. En raison de la pandémie Covid-19 ou autre mesure sanitaire, ce règlement est susceptible d'être modifié selon les recommandations définies par le ministère des sports, les services de la préfecture ainsi que la fédération française d'athlétisme
- 17. Depuis la loi du 1^{er} juillet 2025, il est strictement interdit de fumer dans les espaces ouverts, stades, installations sportives et lieux d'accueil de mineurs.

Date: Signature obligatoire précédée de la mention « Lu et approuvé »



Adresse : Stade Pierre Camou – rue des Vieux Gagnons 91460 MARCOUSSIS Téléphone : 01.69.01.29.69

SECTION ATHLÉTISME: <u>asmathletisme91@gmail.com</u> / marcoussisathle.fr

AUTORISATION DE TRANSPORT ET DE SOINS SECTION ATHLETISME

Saison: 2025 / 2026

Je s	soussigné(e),(n	om-prénom)
repré	sentant légal de l'enfant	(nom
prénc	om), licencié(e) à la Section Athlétisme de l'A.S.M :	
>	Autorise l'association à faire transporter mon enfant par tous les moyens m disposition de l'association. En cas d'accident, la responsabilité de l'association totalement dégagée.	ion
>	Autorise les dirigeants de la section à prendre toutes les dispositions sur le médical et faire prodiguer les soins nécessaires à mon enfant en cas d'accide ☐ Oui	ent
>	Votre enfant a-t-il des allergies ou maladies connues ? ☐ Oui ☐ N	on
	Si oui lesquelles	
Ces a	utorisations sont données pour la durée de la saison sportive 2025 / 2026	
Fait à	ı:	
Le :		

Signature obligatoire précédée de la mention « Lu et approuvé »



Adresse : Stade Pierre Camou – rue des Vieux Gagnons 91460 MARCOUSSIS Téléphone : 01.69.01.29.69

 $\textbf{SECTION ATHL\'{E}TISME}: \underline{asmathletisme91@gmail.com} \ / \ marcoussisathle.fr$